

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 9 février 2006

Membres présents

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

Mme AVENA - MM. BACHELARD - BEKHTAOUI - BELLEVILLE - BERNARD - Mmes BESSIS - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRIOT - BRUYERE - CARBONNEL - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mmes DARCIAUX - DELEBARRE - MM. DÉTANG - DESVIGNES - DOUHAIT - DUBOIS - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - FOUCHERES - FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MAGLICA - MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - NOWOTNY - PARIS - PERRIN - PETITJEAN - PILLIEN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents: MM. ALLAERT (pouvoir à M. Guy GILLOT) - AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) — BARBEY (pouvoir à M. ROIZOT) - Mme BERNARD (pouvoir à M. IZIMER) - M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) — Mme BIOT (pouvoir à M. DANIERE) — MM. BRENOT (pouvoir à M.PERRIN) - CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) — DELATTE - DODET- Mme FLAMENT (pouvoir à M. GERVAIS) — M. JULIEN (pouvoir à M. PINON) — Mme MANSAT (pouvoir à Melle MASLOUHI) — MM. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - OBRIOT (pouvoir à Mme DARCIAUX).

OBJET: SPORTS - Piscine olympique (action III A 12) - Lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre

Dans le cadre de sa compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et conformément aux engagements pris dans le cadre du Contrat d'agglomération, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a déclaré par délibération en date du 6 février 2003 d'intérêt communautaire la création et la gestion d'une piscine olympique. Cet équipement permettra l'organisation de compétitions de niveau régional, national et international et renforcera l'attractivité du territoire.

Par délibération en date du 10 février 2005, le Conseil a pris acte du lancement des études préalables notamment l'étude de faisabilité dont la synthèse est annexée à la présente.

De cette étude, il ressort que :

- l'agglomération dijonnaise figure parmi les rares agglomérations qui n'ont pas de bassin couvert de 50 mètres sur leur territoire,
- l'agglomération dijonnaise est sous équipée en équipements dédiés à la pratique sportive de la natation : pour répondre aux besoins du grand public, des clubs et des scolaires, l'agglomération présente un déficit de 3 000 m² de surfaces d'eau,
- la construction de la piscine olympique (soit près de 1 500 m² de surface d'eau) répondra pour moitié aux besoins,
- le site de Mirande pour l'implantation de l'équipement (en face du Creps de Bourgogne), confirme la vocation Sport Loisirs et Compétition de cet équipement tout en créant une synergie avec le Creps (qui comporte un pôle espoir natation) et le secteur sportif de l'Université de Bourgogne.

L'enveloppe financière prévisionnelle du coût de construction de l'équipement est estimée à 20 M€ HT (valeur 2006). L'ouverture au public est prévue pour mi-2009.

La prestation de maîtrise d'oeuvre concernant la réalisation de cet équipement fera l'objet d'un concours restreint conformément aux dispositions du Code des marchés publics : à l'issue de l'appel à candidatures, trois équipes seront retenues sur la base de leurs références, compétences et moyens, après avis d'un jury de concours pour établir un projet de niveau « esquisse » sur la base du programme technique détaillé qui leur sera adressé au début du mois de mai 2006.

L'équipe lauréate sera désignée à la rentrée 2006 après avis du jury composé conformément aux dispositions de l'article 25 du Code des marchés publics, du Président et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

Après en avoir délibéré,

10 FEV. 2008

DECIDE

- D'adopter le pré-programme de la réalisation d'une piscine olympique dont la synthèse est annexée au présent rapport,
- D'arrêter le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de construction de cet équipement à 20 M€ HT (valeur 2006),
- De procéder à la dévolution du marché de maîtrise d'oeuvre par voie de concours sur esquisse selon la procédure prévue à l'article 74.II.3° du code des marchés publics,
- D'autoriser le Président à engager la procédure de concours restreint pour la désignation du maître d'oeuvre,

- De procéder à l'élection de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants du Conseil de Communauté pour siéger au jury,

-Colette POPARD

Une seule liste est proposée

<u>Titulaires</u>	Suppléants
-Gérard DUPIRE	-Colette PC

- Jacques FOUILLOT -Badiaâ MASLOUHI

-Rémi DETANG -Michel JULIEN

-Bernard RETY -Michel BACHELARD

-Rémi DELATTE -Gilbert MENUT

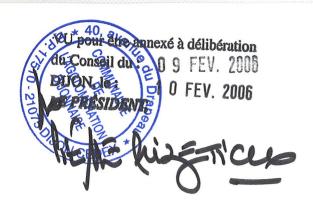
Le Conseil désigne à l'unanimité le jury ainsi qu'il suit : M. REBSAMEN, Président ou son représentant M. PRIBETICH M.DUPIRE - Melle MASLOUHI - MM JULIEN - BACHELARD - MENUT, titulaires Mme POPARD - MM. FOUILLOT - DETANG - RETY - DELATTE, suppléants

- De fixer à 25 000 € HT le montant de l'indemnité à chacun des candidats sélectionnés et non retenus sous réserve qu'ils aient remis une offre conforme au règlement de consultation,
- De dire que le montant des indemnités à verser aux concurrents sera réglé sur les crédits ouverts au budget 2006,
- De solliciter l'ensemble des subventions au taux maximum susceptibles d'être accordées pour la réalisation de cet équipement, notamment auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or,
- D'autoriser le Président à déposer la demande de permis de construire nécessaire pour la réalisation des travaux,
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions. dijonnaise, tout document et acte à intervenir pour l'exécution de cette décision.

Publié le 10 FEV. 2006 Déposé en Préfecture le

> PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :







COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DIJONNAISE

CONSTRUCTION D'UNE PISCINE OLYMPIQUE

Synthèse des études de faisabilité (pré-programme)

Janvier 2006

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

10 FEV. 2006



00	7	ത	G	1	ယ	2	
Disciplines et compétitions accueillies	Coût prévisionnel estimatif	Site d'implantation	Projet « piscine olympique »	Réorganisation du « parc des piscines »	Besoins recensés	Caractéristiques de l'existant	Préambule

Avertissement : les photos présentées dans le document illustrent des concepts et ne correspondent pas au projet piscine olympique

1- PREAMBULE

La commande « piscine olympique »:

- Inscription dans le contrat d'agglomération signé en 2002
- Compétence d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire » intercommunale « aménagement <u>Q</u> construction

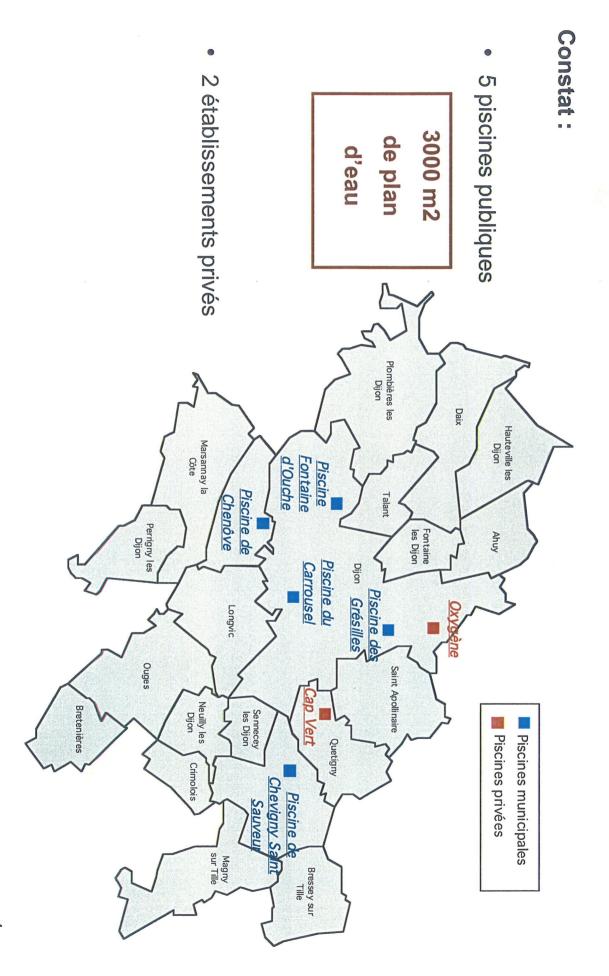
Les ambitions du Grand Dijon:

- Doter le territoire d'un équipement sportif structurant lui permettant d'asseoir sa vocation de capitale régionale
- Accueillir des compétitions de haut niveau
- Couvrir des besoins existants : scolaires, clubs, grand public.

Le calendrier



LES CARACTÉRISTIQUES DE L'EXISTANT



Analyse et constat :

Sous dotation en piscines publiques sur l'agglomération dijonnaise

Communauté d'agglomération	CA Grand Dijon	CA Tours +	CA Angers Métropole	CA Caen La Mer	CA Le Havre	CA Reims	CA Clermont	CA Orléans	CA Grand Rouen
Nombre de communes	21	14	29	29	17	6	21	22	37
Nombre d'habitants	250 390	266 000	270 331	223 000	255 082	218 000	283 000	267 000	393 621
Nombre de piscines	51	13	9	6	6	6	И	11	19
Caractéristiques	3 piscines couvertes, 2 piscines mixtes	9 piscines couvertes, 4 piscines de plein air	7 piscines couvertes, 2 piscines mixtes	5 piscines couvertes, 1 piscines mixte	5 piscines couvertes, 1 piscine découverte	6 piscines couvertes	4 piscine couverte, 1 piscine mixte	8 piscines couvertes, 3 piscines de plein air	17 piscines couvertes, 2 piscines mixte
Bassins de 50m	1 bassin 50 X 18 extérieur	1 bassin 50X20 couvert, 1 bassin 50X20 découvert	1 bassin 50x15 couvert, 1 bassin 50X18 découvert	1 bassin 50x21 découvert fonctionnant toute l'année	1 bassin 50x25 découvert	1 bassin 50x20 couvert	1 bassin 50x25 couvert	un bassin 50x15 couvert	1 bassin 50x25 découvert
Ratio m2 /hab.	0,009	0,015	0,013	0,015	0,008	0,014	0,016	0,013	0,024
Ratio fréq. / hab.	2,37	3,34	3,09	3,69	1,76	2,18	5,69	×	4,36
Ratio fréq. /m2	259	228	238	251	224	157	355	×	185

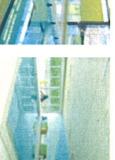
Analyse et constat (suite):

- Une absence de bassin couvert de 50m
- apprentissage Des piscines publiques construites sur le même modèle : bassin 25m + bassin











Des piscines privées s'étant appropriées la fonction ludique





3 – LES BESOINS RECENSÉS

La population scolaire

- Une pratique obligatoire et réglementée (circulaire n°2004-173)
- Estimation du besoin sur les 21 communes
- Un taux de couverture par l'offre actuelle déficitaire de 37%
- 1 300m2 de plan d'eau à développer pour satisfaire uniquement les scolaires

Les clubs sportifs

- Une dynamique sportive
- Des conditions de pratiques difficiles

Ratio : nbre de licenciés	Eropo	CA GRAND
par habitant	ridiice	DIJON
Nombre d'habitants	61 700 000	241 828
Natation sportive	0,0035	0,0068
Plongée	0,0025	0,0025
Triathlon	0,0007	0,0009

- « Saturation des piscines : espaces + créneaux »
- 0 « Bassins non adaptés à la diversité des pratiques et pratiquants »

Le grand public (enquête sociologique)

- 3 activités dominantes : marche, vélo, natation
- Evolution des demandes : développement des activités « santé forme » en piscine (ex : aquajogging, aquagym...)

4 - REORGANISATION DU « PARC DES PISCINES »

Quantification du besoin :

- 6 000m2 de plan d'eau pour couvrir l'ensemble des demandes
- Besoin actuel: 6 000 ١ 3 000 II
- - 3 000m2

l'offre existante

- de plan d'eau) Le projet de piscine olympique répondra pour moitié au besoin (environ 1500m2
- Il est donc important de :
- o maintenir l'offre existante
- o voire de la renforcer

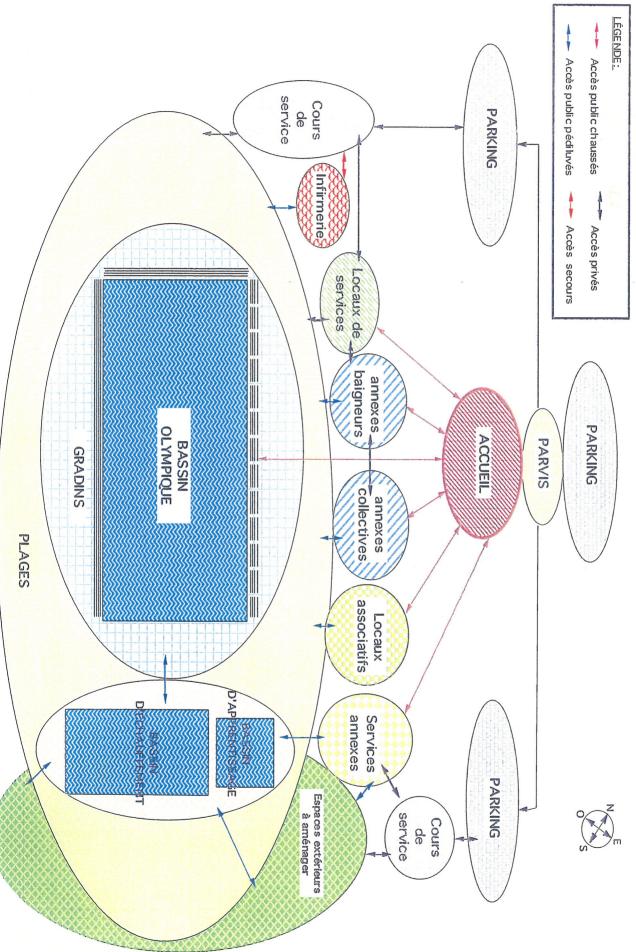
Répartition géographique

- aux rayons d'actions variables. Traditionnellement, un territoire comprend plusieurs équipements aquatiques
- 3 types d'équipement sont recensés sur le territoire du Grand Dijon

		에 보는 것이 되었다. 그런 사람이 보면 보는 것이 되었다. 그런 사람들은 얼마를 보는 것이 되었다. 그런 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은 사람들은
	Attractivité	Illustrations
Equipement à grand	agglomération,	Projet de la future piscine
ravon d'action	departement,	olympique du Grand Diion
	région, interrégion	orympriquo da Ordina Dijon
Equipement à rayon		Bassin d'été de 50m de la piscine
d'action modéré		du Carrousel
Equipoment à faible		Piscines de Chenôve, Chevigny-
rayon d'action	qualities, ville,	Saint-Sauveur, Dijon (Fontaine
	Call	d'Ouche, Grésilles, Carrousel)

5 - LE PROJET PISCINE OLYMPIQUE

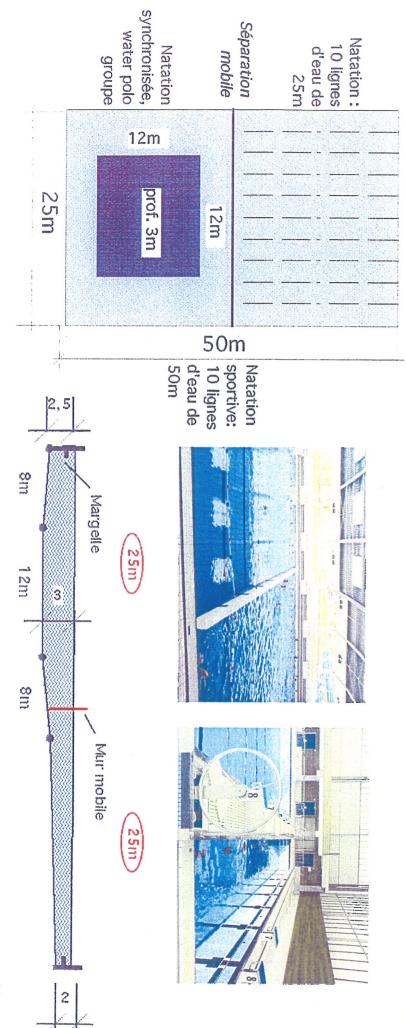
Schéma fonctionnel :



0

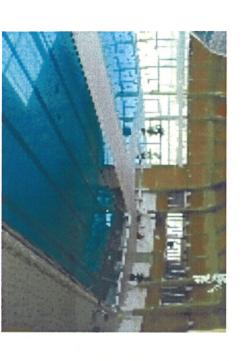
Le bassin de compétition

- Dimensionnement: 50x25m 10 couloirs
- Profondeur entre 2 et 3m
- Mur mobile
- 750 à 1500 places de gradins (fixes et mobiles)
- Equipements spécifiques : plots de départ, chronométrage électronique, sonorisation du bassin, margelles



Les bassins annexes : 2 possibilités

- Scénario A: 1 bassin d'échauffement 25x10m à fond mobile
- Scénario B : 2 bassins :
- bassin d'échauffement, prof. 1,20m à 1,40m
- bassin d'apprentissage: 100m2, fond constant 0,70m2
- Objectif:
- Répondre aux besoins scolaires et d'apprentissage
- Organiser des compétitions de haut niveau (bassin 50m)
- Développer des pratiques de nage quand le bassin de 50m est occupé par des activités en groupe



Exemple : bassin d'échauffement de 25m



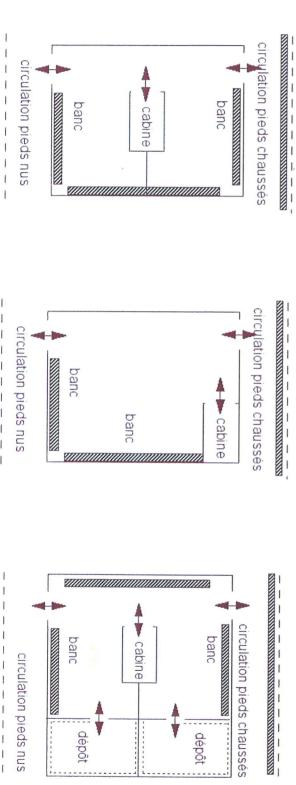
Exemple: bassin d'apprentissage

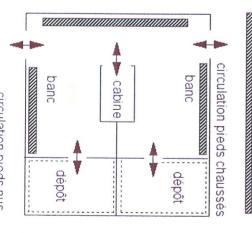
Les vestiaires

- Vestiaires individuels
- Cabines traversantes,
- Casiers, espace beauté...
- Vestiaires collectifs
- Objectif: accueillir 4 à 5 classes simultanées, soit 8 à 10
- Aménagement : 8 à 10 vestiaires

classes potentielles en comptant les rotations

Plusieurs configurations possibles

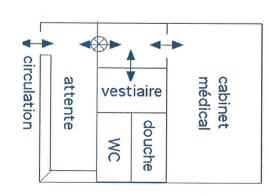




Annexes de service

- Bureaux administratifs (direction, secrétariat, technique)
- Salle de réunion / presse
- équipés de tables, chaises, matériel vidéo
- mutualisable à l'ensemble des usagers
- Dépôts pédagogiques
- 3 dépôts (superficie 150m2)
- matériel pédagogique, d'entraînement, de compétition
- Bureau MNS
- Infirmerie
- Vestiaires personnels
- Local de chronométrage (cf ci contre)
- Local anti dopage
- Locaux d'entretien





Annexes optionnelles

Elles feront l'objet de précision dans les études de programmation.

Salle de musculation destinée à l'entraînement sportif

Superficie: 80m2

A proximité du bassin de 50m



Bureaux associatifs

Superficie: 60m2

4 à 6 bureaux indépendants

Salle de chorégraphie – échauffement

superficie: 100m2

insonorisée, à proximité du bassin de 50m



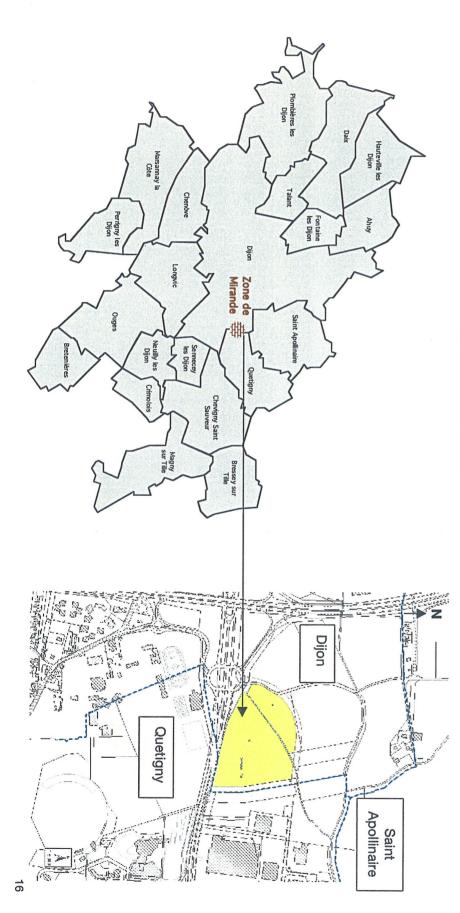
6 - LE SITE D'IMPLANTATION

Le site retenu : secteur de Mirande

Il confirme la <u>vocation « sport loisirs compétition »</u> du futur équipement, qui sera en synergie avec :

- Le CREPS de Bourgogne comprenant déjà un pôle espoir de natation,
- L'Université de Bourgogne : l'UFR STAPS et la section sportive du campus.

L'emprise foncière du projet sera de <u>3 à 3,5 hectares</u>.



7 - COUT PRÉVISIONNEL ESTIMATIF

Enveloppe estimative globale du projet : (valeur 2006)



24 millions d'euros TTC

Remarques:

Cette enveloppe inclut l'ensemble des frais à engager dans le cadre de l'opération :

- Coûts travaux (intérieurs / extérieurs, mobiliers...)
- Frais de maîtrise d'ouvrage (études de programmation, indemnités de concours, frais de reprographie, sondages et relevés topographiques)
- Honoraires divers (maîtrise d'œuvre, différentes missions, contrôles techniques, assurances)
- Autres frais (provision, révision de prix, aléas...)

Coût de fonctionnement estimatif annuel du projet

Varie entre 1,5 à 1,6 millions d'euros (soit le double des piscines de Chenôve et Grésilles)

8 – DISCIPLINES ET COMPÉTITIONS ACCUEILLIES

3 classifications fédérales des piscines en France :

Aucune Illustration répond critères	Capacité places spectateurs démor	Composition d'eau polo 3 Composition sur prode natatice Bassir Fosse forme trempl	Disciplines Natation Plongeon	Niveau de compétitions nationales	Règlement	(9
re piscine française ne d actuellement à ces	5000 spectateurs dont 2000 places en fixe et 3000 places démontables	Bassin de 50m à 8 ou 10 lignes d'eau : aire de jeu pour le water polo 30 X 20 sur profondeur centrale pour la natation synchronisée Bassin de récupération de 25m Fosse à plongeon avec plate forme de 10m - 7,50m – 5m – et tremplins de 3m et 1m	Natation course - Water polo Natation synchronisée - Plongeon	compétitions internationales,	FINA	TYPE GE (grands équipements)
Une seule piscine répondant intégralement aux critères: Schiltigheim près de Strasbourg (création 1970) Quelques piscines dont le bassin de 50m est complété du plongeon: Rennes, Saint-Germain-en-Laye De nombreuses piscines avec bassin de 50m sans plongeon: Clermont-Ferrand, Amiens, Tours, Montpellier, Lille	1000 spectateurs dont 300 places en fixe et 700 places démontables	Bassin de 50m à 6 ou 8 lignes d'eau : Aire de jeu pour water polo, sur profondeur centrale pour natation synchronisée Petit bassin de récupération (apprentissage) Plongeon : il est conseillé la construction de fosse de plongeon avec plates formes à 3m, 5m, 7,50m et tremplin de 1 et 3m	Natation course - Water polo Natation synchronisée - (Plongeon)*	compétitions nationales, interrégionales, régionales	FFN	TYPE M (équipements moyens)
Nombreux équipements		Bassin de 25m à 6 lignes d'eau, si le bassin peut recevoir la natation synchronisée et le water polo	Natation course - Water polo Natation synchronisée	compétitions départementales	FFN	TYPE C (équipements courants)

^{*} Définition de l'activité « plongeon » : se lancer dans l'eau d'une hauteur plus ou moins grande. A ne pas confondre avec la plongée (masque, tuba, bouteille). Le projet de piscine Olympique du Grand Dijon <u>privilégie les équipements pour la natation course, la natation synchronisée et le water polo, car il existe des clubs</u> importants sur le territoire de l'agglomération (Dijon, Chenôve...), contrairement à l'activité du plongeon (pas de club recensé).

l endance nationale :

- Eclatement des équipements spécialisés : ne pas les regrouper dans un même établissement (fosse de plongeon, bassin de natation synchronisée…)
- Pourquoi?
- Coûts de fonctionnement élevés
- liée à des équipements de haut niveau Répartir la formation de haut niveau (pôle France et Espoirs) sur le territoire car elle est
- une ville différente championnat de France « nage en ligne » s'organise en général chaque année dans Répartir les compétitions sur l'ensemble du territoire, en s'appuyant sur l'identité locale (ex : natation synchronisée à Angers, water-polo à Marseille ou Tourcoing...). Le

Projet Piscine Olympique du Grand Dijon :

- Equipement structurant à l'échelle du territoire français
- A l'intersection des types « GE » et « M » :
- Type GE pour le bassin de natation de 50m
- Entre GE et M pour les gradins
- L'absence de fosse de plongeon ne remet pas en cause l'homologation pour les autres disciplines. L'homologation est propre à chaque discipline.
- Les compétitions sont spécifiques à une activité : il n'existe pas de compétition ou meeting natation synchronisée – plongeon), pour les raisons évoquées ci dessus. « interdisciplinaire » regroupant l'ensemble des disciplines (natation sportive – water polo –

Informations complémentaires

accompagnent le maître d'ouvrage. des budgets consacrés par les financeurs publics potentiels (Europe, Etat, Région, Département) qui Les équipements dédiés aux activités aquatiques varient fortement en fonction des choix privilégiés et

aux bassins liés au concept sport loisirs. Sont présentés ci après quelques exemples et coûts d'investissement d'équipements complémentaires

	Ex. de coût d'investissement*	Commentaires
Fosse à plongeon**	La mise en œuvre d'une fosse à plongeon	La réalisation de ce type d'équipement
	implique une surprofondeur du bassin	engendre une augmentation des dispositifs de
	Si losse avec plongeoir de siii :	surveillance, des surcoûts (chauffage de
		l'eau) et limite l'optimisation dans l'utilisation
	Environ 4 500 000€	des surfaces de plan d'eau
Fosse de plongée**		La réalisation d'une seule de fosse de 10m ou
	Une fosse de 20m de profondeur	20m est une erreur selon les bureaux d'étude,
	Environ 1 500 000 €	car elle limite fortement la capacité d'accueil de
		l'équipement. Lorsque les collectivités ont fait
	Deux fosses à 6 et 20m de profondeur	le choix d'un tel équipement, deux fosses avec
	Environ 3 000 000 €	palier ont été privilégiées (ex : Chartres,
		Meyzieu)

^{*} en euros TTC

^{**} les photos ne représentent pas les projets chiffrés. Elles illustrent les concepts.

Bassin à vague et toboggan**	Espace remise en forme** Sauna Salle cardio training	
Bassin à vagues Minimum 2 500 000€ Toboggan classique (60 ml) Environ 550 000€ Toboggan animé (nouvelle génération : lumière d'ambiance, projection vidéo) : Environ 650 000€	Dépend de la surface développée qui peut aller de 100 m2 à 1000m2 Soit de 300 000€ à 3 000 000€	Ex. de coût d'investissement*
Lorsque le choix est fait de développer ce type d'équipement, on note le développement de concept plus innovants et surtout plus « rentables » que le traditionnel bassin à vague, car acceptant un public plus nombreux et plus diversifié. Exemple : rivière à contre courant, boule à vagues. flow-rider.	Lorsque le choix est fait de coupler ces espaces à l'offre bassin, les activités de bien être (sauna, hammam) sont privilégiées aux activités traditionnelles de fitness (salle de cardio training).	Commentaires

^{*} en euros TTC

^{**} les photos ne représentent pas les projets chiffrés. Elles illustrent les concepts.

Espaces aquatiques	Ex. de coût d'investissement*	Commentaires
Espaces aquatiques extérieurs**		Ces espaces sont intéressants quand d'une part, l'équipement se situe dans une
	Dépend des aménagements proposés Quelques exemples :	région très ensoleillée et/ou touristique et d'autre part, quand ils sont complémentaires aux équipements
The state of the s	 Pentagliss = 400 000€ Rivière = 1.300 000€ 	couverts et ne viennent pas concurrencer des zones de baignade extérieures.
	• Bassin = 1.500 €/m2	Dans les autres cas, les 2 mois d'utilisation (en fait souvent 30 jours au plus) ne justifient pas l'investissement
Solarium intérieurs - extérieurs**		Tout équipement compte au minimum des espaces extérieurs et intérieurs aménagés. Les différences de traitement
	Dépend s'ils sont couverts ou en plein air. • En couvert = 2000 €/m2 • En plein air = 150 à 300 €/m2	dépendent ensuite du niveau de prestation retenu par la collectivité. Le projet piscine olympique du Grand Dijon comprend ces espaces (cf.p10), qui doivent faire l'objet de précision en phase
		doivent faire l'objet de précision en phase programmation.

^{*} en euros TTC

^{**} les photos ne représentent pas les projets chiffrés. Elles illustrent les concepts.